

Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint-Badel

Le Bourg

43160 SEMBADEL

PROCES-VERBAL 22 novembre 2023 à 20 h 30

Président de séance : M Roland GOBET

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

M. GOBET Roland, M ; RAYMOND Dominique. M. MAISONNEUVE Sébastien, Mme PIRAS Solange, M. CHAUSSAT Thierry, Mme NICAISE Marie-Claude, M TEYSSIER Thomas. M. COUDERT Jean-Luc, M. HUGON Roland

Absente : Mme JOSSERAND Chantal donne pouvoir à M. CHAUSSAT Thierry

Mme COUDERT Manon donne pouvoir à M. COUDERT Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mr RAYMOND Dominique

Date de la convocation : 17/11/2023

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16/11/2023 : Vote à l'unanimité

Délibérations adoptées :

- **Délibération autorisant l'ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024** : montant prévu : 92772€ approuvé à l'unanimité
- **Délibération pour signature d'une convention avec la société LUXEL** : le Conseil municipal, atteste de sa volonté d'engager la commune dans une démarche de promotion des énergies renouvelables sur la zone « Passe-Vite », afin de lancer les études complémentaires à la mise en place du champ photovoltaïque.
- **Délibération pour lancement du projet de restauration de Sembadel-Bourg** : approbation à l'unanimité du lancement du projet ; la traversée du bourg, les places et certaines ruelles seront aménagées ; certaines parties seront renaturées et végétalisées. les demandes de subventions seront faites auprès de l'état, du département, de la région et pour l'obtention des amendes de police.
- **Délibération pour signature d'une convention avec la CAPEV** : afin de pouvoir utiliser les services du « relais du plateau », la municipalité valide une convention pour permettre l'utilisation ponctuelle de ce service pour une durée de 3 ans. Unanimité.
- **Questions diverses :**
 - Pare-neige : eu égard au changement climatique, le choix est fait de réduire le linéaire à mettre en place en privilégiant les endroits qui posent réellement problème en cas de tourmente.

Séance levée à 22h00

Le présent procès-verbal, a été arrêté lors du Conseil Municipal
du le 16 Janvier 2024 à 20 h 00

Le Maire,
Roland



Le secrétaire de séance
Mr Dominique RAYMOND